

Recyclage S.S.I.A.P. 3 (Chef de service)

(Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes)

Accès à la formation - Prérequis

- Titulaire du diplôme S.S.I.A.P.3 pouvant justifier de 1607 h d'activité sur les 36 derniers mois et titulaire du PSC1 (moins de 2 ans) ou du SST ou du PSE 1 en cours de validité.

Objectif de la formation

Maintien des connaissances et obligation de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.
 > Recyclage triennal obligatoire pendant l'emploi.

Contenu de la formation

- **Réglementation :**
Règlement de sécurité dans les ERP et dans les IGH.
Rappel des textes sur les moyens de secours et code du travail.
Rôle du chef de service en qualité de membre de jury SSIAP.
Connaissance de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.
- **Notions de droits civil et pénal :**
La délégation de pouvoir et signature – La responsabilité civile et pénale – Le délit de mise en danger d'autrui.
- **Fonction maintenance :**
Contextes d'obligations réglementaires.
Aspects juridiques (contrats avec obligation de moyens, de résultat)
Différents types de contrats – Normalisation.
- **Etude de cas:**
Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant : Rappel de la méthode, lecture de plan, rédaction d'une notice technique de sécurité.
- **Accessibilité des personnes handicapées :**
Les dispositions réglementaires.
- **Analyse des risques :**
Evaluation du maintien du niveau de sécurité
Rappels : Le document unique – Le plan de prévention –
Evaluation des risques de travaux par points chauds
- **Moyens de secours :**
Evolution des textes réglementaires :
Moyens d'extinction incendie - Moyens d'alerte de secours
Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours
Connaître et savoir exploiter un SSI

Méthodes pédagogiques

Alternance des apports théoriques, de cas pratiques et de mises en situation avec méthodes directives et participatives

Validation des acquis

(Agrément Préfecture Alpes Maritimes INSEIT n°0027-2016 bis)

Attestation de fin de stage
 (Le premier recyclage entraîne la délivrance du diplôme S.S.I.A.P.3 par équivalence)

Effectif prévu : De 6 à 12

Durée de la formation :

21 heures (Trois journées)

Délai d'accès : Une semaine avant le début de la formation

HORAIRES : Du lundi au vendredi
 9h00-12h30 / 13h30-17h00

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Formation accessible aux personnes ayant la qualité de travailleur handicapé sous réserve de la validation de l'aptitude médicale réglementaire.
 Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Responsable pédagogique :

Stephan ERATOSTÈNE

Personnes à contacter :

Caroline LAMBERT– Marion SCOMPIGLI

Tarif sur demande.

Lieu de formation

Espace Nikaïa

11, Avenue du Docteur Victor Robini

06200 NICE

Tél. : 04 97 18 11 33

www.inseit.com

inseit.formation@wanadoo.fr



*Certification délivrée au titre de la catégorie :
 Actions de formation*

FILIERE PREVENTION SECURITE